

Bulletin d'inscription

Enregistré sous le n°00/16008b098167 www.itfh.com



I.T.F.H. Algérie
99 rue Salah Bouakour Alger centre
Tel : 021.64.12.14 Fax : 021.64.12.59.

Ce bulletin vaut convention de formation (ordonnance n°2005-731 du 30 juin 2005)

Tous les champs doivent être remplis.

STAGE :

Devis N° : N° de module : formation :

Lieu : Date de la formation :

Prix HT : +TVA (17%) : Prix TTC :

PARTICIPANT(S) : Nombre :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

ENTREPRISE :

Raison sociale :

Adresse :

Code postal : ville :

Tel : Fax :

N° Siret : Code NAF : Effectif de l'établissement :

Responsable de la formation :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

Fonction : adresse électronique : @

Tel : Fax :

Responsable de la facturation (si différent) :

M. Mme Mlle Prénom : Nom :

Fonction : adresse électronique : @

Tel : Fax : N° de bon de commande :

Règlement :

Adresse de facturation (si différente) :

Ci-joint un chèque de : € à l'ordre de ITFH

Le règlement sera effectué par un OPCA adresse ci-dessus (attention la convention de prise en charge OPCA devra être faite et envoyée avant le début de la formation).

Le signataire déclare avoir pris expressément connaissance de la nature, du programme, des objectifs de l'action ci-dessus référencée. La signature du présent bulletin vaut acceptation des conditions générales de vente figurant sur la page en regard.

Fait à : le :

Signature et cachet de l'entreprise

Signature et cachet d'ITFH

CONDITION DE REGLEMENT 30 JOURS FIN DE MOIS- *REPORT ET ANNULATION :

ANNULATION DE SESSION 10 JOURS AVANT LA DATE = FACTURATION DE 50% --REPORT DE SESSION 5 JOURS AVANT LA DATE = FACTURATION DE 50%- ANNULATION DE SESSION 5 JOURS AVANT LA DATE = FACTURATION DE 100% EPORT DE SESSION MOINS DE 5 JOURS AVANT LA DATE = FACTURATION 100%



DOCUMENTS LEGAUX

Les inscriptions constituent des commandes fermes : un accusé de réception est adressé par ITFH au signataire de la demande d'inscription.

Une facture en deux exemplaire est envoyée à l'entreprise (et/ou à son organisme financeur)

dans un délai de 15 jours retour des documents formation : attestation de stage, avis formateur et feuille de présence.



GARANTIE DE PARTICIPATION APPORTEE PAR ITFH

Pour les formations interentreprises : ITFH s'organise pour permettre la réalisation du stage avec le nombre de stagiaire minimum.

Néanmoins, pour des raisons de composition et d'équilibre pédagogique du groupe de stagiaire, ITFH peut être amenée à reporter une date d'ouverture et/ou à modifier le lieu prévu. Dans ce cas ITFH préviendra l'entreprise une semaine avant la date de démarrage prévue du stage.



CONDITIONS FINANCIERES

Le prix par participant ou par groupe figure sur le devis .les prix sont indiqués hors taxes et sont à majorer du taux de TVA (19,6). Ces prix sont forfaitaires (y sont inclus le cout de la formation et les documents et support remis aux stagiaires).les repas ne sont compris dans le prix du stage, sauf demande spécifique.

Tous stage commencé est dû entièrement.

Dans le cas d'une prise en charge du coût de la formation par un OPCA ou autre fond collecteur, celui-ci payant qu'au prorata temporis des journées de présence, le cout correspondant aux journées éventuelles d'absence sera facturé à l'entreprise ainsi que le delta de prise en charge suivant le devis initial.



CONDITONS D'ANNULATION ET DE REPORT

En raison de l'attention particulière apportée à la composition des groupes de stagiaires, les demandes d'annulation et de report émanant de l'entreprise seront limitées aux seuls cas de force majeure.

ITFH offre la possibilité à l'entreprise, avant le début du stage, de remplacer le stagiaire absent par une autre personne ayant le même profil et les mêmes besoins en formation, avec l'accord préalable d'ITFH et du responsable pédagogique du stage concerné.

Pour toute annulation d'un stage s'ouvrant aux dates et lieu prévus, fût -ce en cas de force majeure, moins de 5 jours ouvrables avant le début du stage, intégralité du prix de la formation sera dû.



MODALITES DE REGLEMENT

Le règlement du prix du stage doit être effectué :

- Sauf condition particulière notée dans le devis a savoir 30 jours fin de mois.

ITFH se réserve expressément le droit de disposer librement des places retenues et pour lesquelles le paiement n'a pas été effectué. Tout retard de paiement est passible, après mise en demeure d'une pénalité calculée au taux de 1,5 fois le taux de l'intérêt légal en vigueur (Art. L441-6 du code du Commerce).En cas de paiement effectué par un OPCA ou autres organisme collecteur, l'entreprise s'assure de la bonne fin du paiement par l'organisme.



CONDITIONS RESPONSABILITE

La responsabilité d'ITFH vis-à-vis du client ne saurait excéder en totalité le montant payé par le client à ITFH au titre des présentes conditions.



LITIGE

Tout litige qui ne pourrait être réglé à l'amiable sera de la compétence exclusive du tribunal de commerce de Nanterre.